

Séance ordinaire du 14 août 2023



2023-08
211

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 14 août 2023 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Nathalie Gagnon, directrice générale par intérim et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte. Elle demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les élus présentent les activités.

2023-08
212

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01** - Séance ordinaire du 10 juillet 2023
- 05 - CORRESPONDANCE**
 - 05.01** - Bordereau de correspondance
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu

d'enfouissement sanitaire

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet 2023 et des engagements du mois

07.03 - Demande - Centre de pédiatrie sociale Beauce-Sartigan

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

08.02 - PRABAM - Confirmation reddition de compte finale

08.03 - Soumission pour abrasif d'hiver

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

10.02 - Demande de dérogation mineure Carl Quirion

10.03 - Demande de dérogation mineure Pierre Bolduc

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.01 - Offre de services ressources humaines - Embauche camionneur manoeuvre

11.02 - Offre de services - Soutien en comptabilité

12 - FINANCES

12.01 - Activités et rapports financiers

12.02 - Comptes du mois de juillet 2023 et engagements financiers du mois suivant

12.03 - Dons et commandites

12.04 - Renouvellement assurances

12.05 - MMQ - Proposition Cyberrisques

12.06 - Financement temporaire - Règlement 540-2023

12.07 - Règlement d'emprunt 527-2022 - Travaux salle des gicleurs

13 - LÉGISLATION

14 - DIVERS

14.01 - Congrès des maires et Colloque de zone DG

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2023-08
213**

04.01 - Séance ordinaire du 10 juillet 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, session d'août 2023.

5.01.01 - Informations

- Ministère des Transports et de la Mobilité durable | Suivi demande de réduction de vitesse;
- Villages-relais | Bulletin juin 2023;
- Villages-relais | Bulletin août 2023.

5.01.02 - Remerciements

- Société Alzheimer | Remerciements.

06 - HYGIÈNE DU MILIEU

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité. Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de juillet 2023 est de:

	Total du mois 4 semaines	Cumulatif 2023	Comparatif 2022
Déchets industriels et commerciaux:	35.72 t	171.49 t	156.15 t
Déchets résidentiels:	25.47 t	175.87 t	178.25 t
Total à l'enfouissement :	61.19 tonnes	347.36 tonnes	334.40 tonnes
Matières compostables:	14.78 t	78.90 t	71.91 t
Matériaux secs mélangés:	24.07 t	193.78 t	166.92 t
Recyclage industriel et commercial:	8.73 t	85.03 t	88.14 t
Recyclage résidentiel:	10.68 t	83.30 t	83.75 t

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Aucune réunion en juillet. Le procès-verbal de juin sera adopté à une réunion ultérieure du comité incendie et déposée au conseil par la suite.

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet 2023 et des engagements du mois

Les dépenses sont adoptées au point 12.02.

2023-08
214

07.03 - Demande - Centre de pédiatrie sociale Beauce-Sartigan

Attendu, que le Centre de pédiatrie sociale Beauce-Sartigan a pour mission de soigner, outiller et accompagner les enfants vivant en situation de vulnérabilité, pour favoriser leur développement optimal et soutenir leur famille;

Attendu que ce service est offert pour les citoyens de Beauce-Sartigan, incluant la municipalité de La Guadeloupe;

Attendu que pour la levée de fonds, le Centre de pédiatrie sociale Beauce-Sartigan souhaite faire un point de collecte à La Guadeloupe le 16 décembre 2023, dans le cadre de la guignolée annuelle du Dr Julien;

Attendu la demande du CPS les Passerelles déposée à la présente;

Attendu que la Municipalité organise déjà une guignolée le 25 novembre 2023 afin d'amasser des fonds pour l'aide alimentaire locale;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu:

- Que le conseil municipal de La Guadeloupe accepte la tenue de la guignolée du Dr Julien le 16 décembre 2023;
- Que la Municipalité s'engage à soutenir les Passerelles pour la demande au MTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics n'a pas tenu de séance de travail en juillet 2023.

**2023-08
215**

08.02 - PRABAM - Confirmation reddition de compte finale

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par le ministère de Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que les travaux de relocalisation de bureaux administratifs ont été réalisés;

Attendu que la Municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de l'aide financière;

Attendu que la Municipalité a soumis à l'auditeur les informations et documents nécessaires à la mission de procédures convenues comme mentionnée aux instructions relatives à la reddition de compte finale;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- Que le conseil municipal de La Guadeloupe entérine et confirme la réalisation des travaux de relocalisation de bureaux administratifs, visés par la reddition de compte finale;
- Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-08
216**

08.03 - Soumission pour abrasif d'hiver

« Mme Vanessa Roy, mairesse, et M. Carl Boilard, conseiller au siège no 6, déclarent tous deux que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Ils confirment qu'ils n'ont pas participé et qu'ils ne participeront pas aux délibérations sur ce sujet, qu'ils ne voteront pas et qu'ils ne tenteront pas d'influencer le vote. »

Attendu les soumissions reçues pour l'achat d'abrasif d'hiver et déposées à la présente:

- Excavation Bolduc inc. | 21.39\$ / tonne - 17 112.00\$ pour 800 tonnes;
- Excavation Pamphile Rodrigue | 20.25\$ / tonne - 16 200.00\$ pour 800 tonnes;
- M. Labrecque | 20.28\$ / tonne - 16 224.00\$ pour 800 tonnes.

Attendu que les tarifs mentionnés ci-haut incluent la fourniture, le transport, la chargeuse et la taxe de redevance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'accepter la soumission d'Excavation Pamphile Rodrigue au montant de 16 200.00\$ pour 800 tonnes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en juillet 2023.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2023-08
217**

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

La directrice générale par intérim dépose le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2023 du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient.

Adoptée unanimement.

**2023-08
218**

10.02 - Demande de dérogation mineure Carl Quirion

Attendu la demande de dérogation mineure, déposée par Mme Méliza Turcotte et M. Carl Quirion pour la résidence sise au 517, 4^e rue Est, lot 5 666 443 ;

Attendu que cette demande de dérogation vise à :

- Régulariser la marge avant qui est à 6.04 mètres ;
- Autoriser un agrandissement qui amplifiera le caractère dérogatoire actuel de la résidence en modifiant la marge avant à $\pm$ 5.04 mètres sur une largeur de 3.5 mètres.

Attendu que le règlement de zonage autorise une marge avant minimale de 7.5 mètres ;

Attendu que la résidence bénéficie probablement d'un droit acquis, mais que le caractère dérogatoire pourrait découler des travaux d'élargissement de la 4^e rue Est effectués antérieurement ;

Attendu que l'agrandissement augmentera la non-conformité sur une largeur de 3.5 mètres seulement ;

Attendu que l'emprise de rue est d'une profondeur de plus de 4 mètres dans ce secteur ;

Attendu que cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins ;

Attendu la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu:

- D'accepter la demande de dérogation mineure telle que déposée à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-08
219**

10.03 - Demande de dérogation mineure Pierre Bolduc

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par Messieurs Pierre et Jean-Nicolas Bolduc pour le lot 5 666 049, situé au 416 15^e rue Ouest ;

Attendu que cette demande vise à :

- Autoriser que les accès à la cour des jumelés projetés soient mitoyens et d'une largeur supérieure à celle autorisée au règlement :
 - Largeur demandée 7.3 mètres par accès pour un accès total de 14.6 mètres.

Attendu que le règlement exige une distance minimale de 6 mètres entre deux accès et une largeur maximale de 6 mètres par accès;

Attendu que les garages des jumelés projetés sont mitoyen;

Attendu que la largeur demandée découle du fait :

- Que la profondeur des cours avant ne permettra pas de stationner deux véhicules un à l'arrière de l'autre ;
- Que les deux garages seront utilisés par le propriétaire occupant et que l'accès doit être suffisamment large pour que le locataire stationne ses véhicules.

Attendu que cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins ;

Attendu la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu :

- D'accepter la demande de dérogation telle que déposée à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11 - RESSOURCES HUMAINES

**2023-08
220**

11.01 - Offre de services ressources humaines - Embauche camionneur manoeuvre

Attendu que la Municipalité est présentement en affichage de poste :

- Camionneur manoeuvre;

Attendu que dans le processus d'embauche, des entrevues seront nécessaires;

Attendu l'offre de services déposée par MAP Consultant détaillant le tarif horaire, frais de déplacement et estimé du temps requis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu :

- De nommer M. Frédéric Poulin, Mme Guylaine Gagnon et M. Carl Boilard sur le comité de sélection afin d'assister aux entrevues ;
- D'accepter l'offre de services de MAP Consultant ;
- D'autoriser la direction générale à signer l'offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-08
221

11.02 - Offre de services - Soutien en comptabilité

Attendu la résolution # 2023-07-202 confirmant l'embauche de M. François Nadeau à titre de directeur général et greffier-trésorier ;

Attendu que ce dernier aura besoin de soutien en comptabilité dans l'apprentissage de ses fonctions ;

Attendu l'offre de services de Monsieur Jean-Guy Fortin, comptable, pour du soutien ponctuel, jointe à la présente ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Fred Poulin et résolu d'accepter l'offre de services de M. Jean-Guy Fortin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12 - FINANCES

12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires ;
- L'état des activités financières détaillées.

2023-08
222

12.02 - Comptes du mois de juillet 2023 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu :

- que les comptes du mois de juillet 2023 au montant total de 392 860.17 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	135 054.58 \$
Salaires nets payés:	81 909.62 \$
Remise d'employeur & syndicat:	24 458.96 \$
Comptes à payer :	151 437.01 \$
Total:	392 860.17 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'août 2023 pour un montant total de 120 800.00 \$. Ces engagements

ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc.) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2023-08
223**

12.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser les déboursés :

- Club de ski de fond de Courcelles - 30\$
- Fondation Santé Beauce-Etchemin - 100\$
- Ouvre ton coeur à l'espoir - Journée "Les Entreprises en famille" - 100\$

Adoptée unanimement.

**2023-08
224**

12.04 - Renouvellement assurances

Attendu que le contrat d'assurance de dommages de la municipalité vient à échéance le 18 septembre 2023 ;

Attendu le document de renouvellement du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, joint à la présente ;

Attendu qu'il est possible pour la Municipalité de procéder à un seul versement ou à des versements égaux échelonnés sur 6 ou 12 mois ;

Attendu la proposition de versements émise par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu :

- D'accepter la proposition d'assurance du Fonds d'assurances des municipalités du Québec ;
- De procéder à un seul versement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-08
225**

12.05 - MMQ - Proposition Cyberrisques

Attendu les réclamations grandissantes en terme de cyberrisques depuis les dernières années ;

Attendu que la Municipalité doit maintenant fournir à la MMQ la proposition de Garantie des cyberrisques à chaque renouvellement;

Attendu la proposition dûment remplie et jointe à la présente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- D'accepter la proposition de Garantie des cyberrisques pour un montant évalué entre 950\$ et 1 700\$;
- D'autoriser la direction générale à signer la proposition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-08
226**

12.06 - Financement temporaire - Règlement 540-2023

« Mme Guylaine Gagnon, conseillère au siège no 4, déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Elle confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote. »

Attendu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le Règlement d'emprunt 540-2023;

Attendu l'offre de financement temporaire de Desjardins Entreprises Beauce-Appalaches-Etchemins déposée devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu;

- D'accepter l'offre de financement de Desjardins Entreprises pour le financement du Règlement d'emprunt 540-2023:
 - Financement temporaire avec déboursements progressifs pour un montant total de 849 494.00\$;
 - Taux intérêt : TP + 0 % calculé mensuellement;
 - TP actuel : 7.200 %
 - Période du prêt : 60 mois;
 - Frais administratifs ou de financement : 0.25% du montant de l'emprunt pour un montant maximal de 1 500.00\$;
 - Renonciation à l'utilisation de cet emprunt à des fins de calcul de la ristourne annuelle.
- D'autoriser Mme la mairesse et la direction générale de la Municipalité à signer tous les documents requis pour la mise en place de ce financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-08
227**

12.07 - Règlement d'emprunt 527-2022 - Travaux salle des gicleurs

Attendu les travaux prévus au Règlement d'emprunt 527-2022, notamment ceux de la salle mécanique des gicleurs au Centre sportif;

Attendu que certains de ces travaux restent à être effectués;

Attendu que le montant disponible à l'emprunt est suffisant pour couvrir la totalité de ces dépenses;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Roy et résolu:

- D'autoriser d'utiliser les fonds disponibles afin d'effectuer les travaux dans la salle mécanique des gicleurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

14 - DIVERS

Aucun sujet.

2023-08
228

14.01 - Congrès des maires et Colloque de zone DG

Attendu que le Congrès annuel des maires se tiendra les 28 et 29 septembre prochains à Québec et que le colloque de zone de l'ADMQ aura lieu les 13 et 14 septembre à St-Victor ;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe souhaite être représentée aux deux évènements ;

En conséquence, il est proposé par M. Carl Boilard et résolu :

- De mandater Mme Vanessa Roy, mairesse à assister au Congrès annuel des maires et de procéder à son inscription ;
- De mandater Mme Nathalie Gagnon et M. François Nadeau à assister au colloque de zone et de procéder à leurs inscriptions ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-08
229

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h28.

Vanessa Roy, mairesse
intérim

Nathalie Gagnon, directrice générale par